

C'est à cette disposition qu'il faut attribuer la légère faiblesse qui s'est produite sur les obligations des grandes compagnies de chemins de fer, d'autant plus qu'on a beaucoup remarqué les comparaisons établies dans l'exposé des motifs et dans le rapport entre la nouvelle rente et les titres émis par les compagnies.

Mais cela ne touche en rien les capitalistes qui composent la clientèle des emprunts de villes et des valeurs à lots. Aussi voyons-nous les obligations de la Ville de Paris, recherchées, les 1869 à 400 ; les 1871 à 392,50, les quarts à 99 ; les 1876 à 497,50.

Celles de la Chambre de commerce de Calais, qui sont, il ne faut pas l'oublier, valeur d'Etat, sont successivement rares à 1005.

Quant aux obligations foncières nouvelles, elles continuent le mouvement de hausse que nous avions prévu ; les voici à 367,50 (67,50 net).

L'approche du tirage du 5 avril provoque de nombreuses demandes.

Il y a un peu plus de mouvement sur les actions des sociétés de crédit.

La Banque de Paris est très-demandée à 1120 ; le crédit Foncier, qui avait rétrogradé à 625, s'est relevé à 640.

Le plus grand courant des affaires de ce genre paraît se porter sur le Crédit Lyonnais dont les titres donnent lieu à des opérations très-animées, à tel point qu'il se produit des escomptes, signe certain d'une spéculation fort active.

Le Mobilier Espagnol a repris le cours de 600 fr.

La Banque ottomane est à 334.

La Société Générale languit toujours à 468,75 et 470.

Les cours de fonds étrangers ont suivi les fluctuations de la politique, c'est dire qu'ils ont suivi en grande partie les cours de nos rentes.

Nous n'en excepterons que les fonds espagnols, qui ont été favorisés d'une hausse sensible, par suite de la nouvelle de la pacification de Cuba.

L'Extrême est à 13 1/2 et la nouvelle 30 3/8.

Les fonds égyptiens se sont aussi notablement relevés à 150.

Le 5 0/0 Turc se tient un peu mieux à 8,20 ; le 5 0/0 Russie 1877 vaut 86 1/2 ; on annonce un emprunt en bons du Trésor à 6 mois, de 200 millions de francs, par l'intermédiaire de la Banque Impériale de Russie.

On voit que ces titres ne sont pas destinés à notre marché.

En effet ils se placent ordinairement en Allemagne et en Autriche.

Le 5 0/0 Italien oscille autour de 74.

Les actions des Compagnies d'assurances sont l'objet de demandes suivies, celles de l'Aigle (incurie), outre atteinte le prix de 4020 ; ou demande, sans trouver d'offres, celles de l'abeille (incurie.)

Rappelons aux porteurs de fonds Turcs que le comité français des porteurs de valeurs ottomanes 10, Place Vendôme, agit avec persévérance, ainsi qu'ils pourront s'en convaincre en lisant le numéro de ce jour du journal *La Bourse*.

Les porteurs anglais ont, suivant son exemple, adressé une pétition au gouvernement anglais, pour lui demander d'agir officiellement en leur faveur.

## BULLETIN MILITAIRE

### AVIS ET INSTRUCTIONS POUR LES SOLDATS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

— En présence de l'imminence de l'appel des hommes de l'armée territoriale, appartenant à une partie des classes 1866 et 1867, nous croyons intéressant de leur rappeler les dispositions suivantes de l'instruction ministérielle concernant leur arrivée au corps, leur équipement, leur nourriture, etc., etc.

Les hommes de troupe de l'armée territoriale qui ont à franchir une distance de moins de 24 kilomètres pour se rendre de leur domicile légal au point de réunion, reçoivent une indemnité de 1 fr. 25 ; ceux qui ont à franchir une distance supérieure ont droit à l'indemnité kilométrique et à l'indemnité journalière de route de 1 fr. 25, quel que soit leur grade.

Le quart de place sur les voies ferrées est concédé aux hommes de troupe, sur la présentation de la feuille spéciale aux appels, annexée à leur livret individuel.

Les hommes de troupes, ayant reçu l'indemnité de route pour la journée d'arrivée au corps, n'ont droit à la solde qu'à dater du lendemain de leur arrivée, jusqu'au jour du départ exclusivement.

Pendant la période d'exercices, les officiers, en cas d'absence (hôpital, détention), ont droit à la solde d'absence ; mais les hommes de troupe, pour le commerce, pour le désintéresser d'utiliser de ses effets qu'il utilise pendant la période d'exercices.

Tout homme qui apporte avec lui ses effets de linge et chaussures reconnaît suffisants pour la période d'exercices, bénéfice immédiatement de cette indemnité. Quant à celui qui arrive au dépouillé d'effets, le capitaine le met en demeure, avec cette somme, de se procurer dans le commerce, sous la surveillance d'un sous-officier, les effets d'occasion qui lui sont indispensables.

Pour les subsistances, chaque homme de troupe (sous-officier, caporal ou brigadier et soldat) a droit pour chacune des journées de présence : une ration de pain de munition ou de biscuits, à une ration de viande fraîche, à un quart d'une ration de sucre ou de café.

Les officiers de l'armée territoriale qui, en raison de leur emploi, seraient montés, s'ils appartenient à l'armée active, ont droit, pour chacune des journées de présence, à une ration de viande fraîche, à une ration de sucre ou de café.

Une très intéressante expérience téléphonique a eu lieu samedi soir chez M. Lessson-Leblanc, place du Théâtre.

Les fils d'un appareil de M. Bar, ingénieur-électricien à Lille, ayant été placés au foyer du Grand-Théâtre, Miles Nau, Arnaud, M. Descamps, ont chanté plusieurs morceaux dont les assistants n'ont pas perdu une seule note.

M. March a ensuite récité plusieurs poèmes de vers, et, malgré la distance, chacune de ses paroles a été parfaitement entendue. Une conversation s'est ensuite engagée entre les artistes placés sur la scène et les invités de M. Lessson ; l'essai a pleinement réussi ; les interlocuteurs ont pu correspondre aisément.

Il est délivré à chaque homme de troupe de l'armée territoriale les effets suivants : 1 capote ou vareuse, 1 pantalon d'ordonnance, 1 képi, 1 giberne, 1 ceinturon avec accessoires, 1 portefeuille, 1 poche à cartouches, 1 bretelle de fusil, 1 havre-sac, 1 cravate, 1 gamelle individuelle.

Dès qu'ils ont reçu les effets d'habillement ou d'équipement, les hommes de troupe font un paquet de leurs vêtements civils, autres que la chemise, les souliers, le caleçon et les menus objets de propriété. Ces paquets sont soigneusement nettoyés, étiquetés et placés dans une salle à part pour être rendus aux hommes à l'expiration de la réunion.

Les hommes convaincus d'avoir déterioré leurs effets militaires par négligence ou à dessin, sont passibles, suivant la gravité des faits, de peines disciplinaires subies dans un corps d'armée active, ou de traduction devant un conseil de guerre.

## Le centenaire de Voltaire

### VOLTAIRE ET M<sup>e</sup> DU BARRY.

Madame, Monsieur de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux cotés de votre part.

Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie ! Quel passeport vous daigner m'envoyer ! Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie, Je serais mort de plaisir au premier.

Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre ses deux baisers.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage, Faible tribut de quiconque à des yeux. C'est aux mortels d'adorer votre image, L'original était fait pour les dieux.

(Letter to Voltaire from M<sup>e</sup> Du Barry 20 June 1775.)

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

### CONSEIL GÉNÉRAL

### ELECTION DU 10 MARS 1878

M. Georges Brême, 2,100 voix (élu). M. Demesmay, 1,870 voix.

La commission départementale du Nord pour les travaux publics s'est réunie samedi à Lille, sous la présidence de M. le préfet.

Elle a émis des voeux favorables à l'établissement du canal de dérivation de la Deûle autour de Lille, à la création d'un embranchement du canal de Roubaix, dans l'intérieur de la ville de Tourcoing, à la prompte construction de la partie française du chemin de fer de Roubaix à Audenarde et à Bruxelles.

Nous indiquons ces trois voeux parce qu'ils ont pour nous une importance particulière, mais nous pouvons ajouter que la commission a demandé pour une somme d'environ 600 millions de travaux.

Les livrets individuels des hommes faisant partie de la classe 1863, ont été déposés ce matin aux bureaux de la gendarmerie.

Nous engageons ceux de nos concitoyens appartenant à cette classe, à retirer sans retard leurs livrets, afin de ne pas s'exposer à des peines disciplinaires.

Les hôtes ordinaires du violen municipal se sont bien tenus.

Une seule contravention a été signalée à la charge d'un vieillard Pierre C., qui, étant en état complet d'ivresse, s'est donné en spectacle dans les rues de la ville.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Les livrets des hommes de la réserve de l'armée territoriale (classe 1863), sont déposés actuellement à la gendarmerie à la disposition de leurs propriétaires.

Les hommes de cette classe sont invités à les en retirer dans le plus bref délai.

On annonce que la délégation d'enquête de la Chambre des députés sur les élections arrivera mercredi prochain dans le Nord.

Nous apprenons que M. le ministre des travaux publics a appuyé auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord une pétition de divers industriels de Lille, La Madeleine, Wambrechies, Quesnoy et Comines, à l'effet d'obtenir que le train partant de Lille pour Coquelles à 3 heures 35 minutes du ma-

tin soit retardé d'une heure et que celui partant à 4 heures 37 minutes du soir, soit avancé de deux heures.

Une très intéressante expérience téléphonique a eu lieu samedi soir chez M. Lessson-Leblanc, place du Théâtre.

Les fils d'un appareil de M. Bar, ingénieur-électricien à Lille, ayant été placés au foyer du Grand-Théâtre, Miles Nau, Arnaud, M. Descamps, ont chanté plusieurs morceaux dont les assistants n'ont pas perdu une seule note.

Les Polonais avaient allumé de grands feux, car la rigueur du froid était très-vive, l'hiver fut long et intense cette année-là.

G. B.

lation du village, le Maire d'alors, M. Chombart, se voit forcé quoique à regret, de faire camper tous ces braves soldats le long de la route impériale.

Le campement que beaucoup de Tourquenois encore vivants ont vu, offrait un spectacle vraiment pittoresque.

Les Polonais avaient allumé de grands feux, car la rigueur du froid était très-vive, l'hiver fut long et intense cette année-là.

G. B.

## L'HONNEUR (1)

(ENFANTINE)

Gaston est un enfant des plus doux, des plus [sages]

Désireux des instructions et grand questioneur. Il s'entraînait un jour, sans y mettre d'ambages [ges] :

— Explique-moi, papa, ce que c'est que l'honneur.

— L'honneur, mon bien cher fils, lui répond [son père,

Pour chœurs d'entre nous, homme de paix, de guerre [guerre],

Magistrat, citoyen, épouse, femme, enfant, C'est l'estime qui suit la vertu, le talent;

La gloire remportée au feu de la mitraille Sous l'obus ennemi, sur le champ de bataille [ville],

Celle aussi qui conquiert le noble industriel, Le savant, l'inventeur, le poète immortel,

Tous dotant leur pays par leurs travaux, leur [œuvre],

De richesses, de biens, d'admirables chefs-d'œuvre,

L'honneur également, c'est, avec louyauté, Acquérir sa fortune, et dans l'adversité Se montrer le front haut, le cœur plein, les [mains] idées,

N'ayant pas à rougir d'actes faux ou cupides; C'est enfin mériter qu'à votre seul aspect

Le monde devant vous s'incline avec respect,

Et vous accompagnant au sortir de la vie,

Qu'il prononce ces mots, qu'un César même [envie] :

Il fut homme de bien, il fut homme de cœur, Digne de son pays, et fidèle à l'honneur ! Augusta COUPERY.

(1) Musée des Enfants, Plon, 1 vol.

2 juillet 1871.

Augusta COUPERY.

M. Marie DUBAR, 80, rue de Lannoy. 15173

Lithographie

## PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGLEMENT AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Compose de deux tiers de blé blancé et un tiers de blé roux ou macaux.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 35.00

Pain de deuxième qualité

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 38.80

Pain blanc.

Compose comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 42.00

Pain de deuxième qualité

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 5.50

Les quatre pains, à . . . . . 11.

Les huit pains, à . . . . . 22.00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 11 mars 1878.

Le Maire de Roubaix, A. FAMECHON.

ADRESSES  
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy.

Ingénieurs

V. DUBREUIL, ingénieur, installations expertes, consultations techniques de 7 h à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

Agence Immobilière

Henri BRILLIAT, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris.

Agence Commerciale

OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.